



L'Etat et la Région s'engagent au côté de la filière ovine régionale

Les professionnels du secteur ovine, à l'issue d'une réflexion qui a débuté dès 2006, ont construit leur projet de filière. A partir de l'élaboration d'un diagnostic partagé, ils ont dégagé les enjeux pour la production ovine de la région Centre et déterminé un programme d'actions permettant d'y répondre au mieux. Présenté aux financeurs, ce projet fait désormais l'objet d'un soutien financier de la part de l'Etat (Office de l'élevage et Direction régionale de l'agriculture et de la forêt) et du Conseil régional (CAP' Filière adopté par les élus de la commission permanente le 29 février 2008). Vient également en appui au projet l'interprofession (INTERBEV, notamment pour tout ce qui touche à l'attractivité du métier d'éleveur ovine). Le programme d'actions est dorénavant entré dans sa phase opérationnelle.

Le diagnostic de la filière ovine

Le projet repose sur un diagnostic partagé par les professionnels, les élus, les services de l'Etat et de la Région.

Il a fait apparaître les spécificités suivantes :

- ▶ La production ovine de la région Centre est significative et essentiellement implantée dans le sud de celle-ci. Le marché, les circuits commerciaux tirent la production hors de ses « frontières » soit en direction du Limousin au sud, de la Bourgogne à l'est ou vers les Pays de Loire à l'ouest. Cette répartition hors région des entreprises d'abattage et de transformation, la dispersion des exploitations dans certains départements pénalisent la filière régionale. Une dynamique a été initiée à partir de janvier 2003 par les actions réalisées dans le cadre de la Charte ovine (« L'agneau, on y croit ! ») et soutenues par l'interprofession (CIRBEV Ovin-Interbev).
- ▶ Les acteurs et leurs partenaires ont la volonté de maintenir et d'accompagner la production ovine dans ses évolutions, pour permettre à la filière régionale de rester compétitive.
- ▶ L'analyse des forces et des faiblesses de la filière lors du diagnostic a permis de dégager les trois enjeux suivants :
 - Le maintien du potentiel de production (élevages en quantités et en qualité suffisante) pour répondre aux besoins des entreprises et aux attentes des consommateurs.
 - La professionnalisation des élevages et l'amélioration de la compétitivité.
 - L'adaptation de la production aux nouveaux modes de consommation.

Les financements de l'Etat et de la Région : 1,054 millions d'euros sur 4 ans

Pour faire face à ces enjeux, le Conseil régional a décidé de prendre en charge une partie de ces actions, sous forme d'un CAP' Filière (Contrat d'Appui au Projet) établi sur quatre ans (2008-2011). Ce programme s'articule autour de six axes pour un budget global de 850 000 €.

L'Etat (Office de l'élevage et Direction régionale de l'agriculture et de la forêt) complète le dispositif dans le domaine des bonnes pratiques d'élevage et de la qualité des produits, pour un budget annuel de 51 000 €, soit environ 204 000 € sur 4 ans.

Conseil régional : le CAP'Ovin

▶ AXE 1 : Installer et créer des élevages ovins

Le maintien du potentiel de production, enjeu principal de la filière, passe par la création de nouveaux ateliers. Pour cela des actions sont proposées afin de renforcer l'attractivité du métier d'éleveur ovine, notamment auprès des jeunes, de renforcer la formation des acteurs de la filière, d'acquérir des références sur la production ovine et d'assurer un suivi technico-économique efficace des élevages.

▶ AXE 2 : Développer la compétitivité des exploitations

Le développement de la compétitivité des exploitations passe par une sensibilisation des éleveurs aux évolutions techniques, par l'amélioration des pratiques d'élevage et d'hygiène, par le conseil technique pour répondre aux besoins du marché et par l'amélioration des performances technico-économiques (productivité) et des conditions de travail (investissements dans les bâtiments).

► AXE 3 : Structurer la filière

L'amélioration de la structuration de la filière passe par la rationalisation de la collecte des agneaux (centre de rassemblement), la mise en place éventuelle d'ateliers collectifs d'engraissement, l'amélioration des systèmes d'informations, et, sur l'aval, par le maintien et la modernisation des outils d'abattage.

► AXE 4 : Communiquer sur le produit agneau en région Centre

La promotion des produits régionaux et de la production ovine est nécessaire pour maintenir la consommation. L'objectif de ces actions est de créer des événements autour du mouton en région centre et de repositionner l'agneau dans les points de vente locaux ou de proximité (boucherie..).

► AXE 5 : Rechercher, expérimenter, innover

L'appui à l'expérimentation est un vecteur important d'acquisition de références techniques permettant d'adapter le conseil et les systèmes d'exploitation. En aval, le développement de produits innovants répondant mieux aux nouveaux modes de consommation sera favorisé

► AXE 6 : Préserver l'environnement et la biodiversité

Enfin, la préservation du patrimoine génétique (races locales solognote et berrichonne de l'Indre) et le développement de pratiques respectueuses de l'environnement sont des conditions indispensables pour la durabilité de l'activité ovine en région Centre.

Action de l'Etat

Pour sa part, l'Etat contribue au maintien de bonnes pratiques d'élevage en matière d'hygiène, de lutte contre la tremblante et en soutien au développement des démarches de qualité. Cela se traduit par une aide à l'appui technique apporté par les structures prestataires, sur ces thématiques. Il s'agit d'actions définies collectivement.

Par ailleurs, le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), cofinancé par l'Union Européenne (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - FEADER) permet à des projets de plus de 15 000 euros d'investissements de voir le jour. Il peut également être cofinancé par les Conseils généraux, voire, dans ce cas, être abondé par le Conseil régional.

Animation du projet ovin

L'AREOC (Association Régionale des Eleveurs d'Ovins du Centre) en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture du Centre est chargée d'assurer la coordination de la mise en œuvre de ce projet ainsi que sa gestion globale avec le soutien financier du Conseil régional.

Pour tout renseignement, l'éleveur doit prendre contact avec le technicien de son groupement de producteur, du service élevage de la Chambre d'agriculture de son département.

La filière ovine en région Centre

Le mouton, 2ème activité d'élevage après les bovins en nombre d'exploitations

1 900 élevages et **183 000** brebis allaitantes.

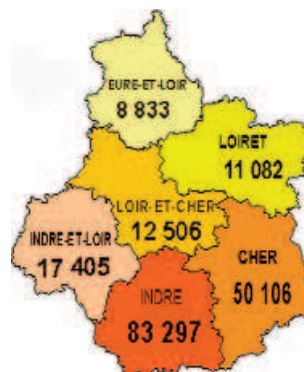
3 systèmes de production : cultures avec atelier complémentaire ovin, ovin spécialisé, bovin viande-ovine

6 organisations de producteurs

200 000 agneaux produits.

20 millions € en valeur

Un marché porteur : le marché de l'agneau français ne satisfait que 40 % de la demande, ce qui laisse des opportunités pour l'installation.



Nombre de brebis
75 % du cheptel est localisé dans les départements de l'Indre et du Cher.

Source : Plaque appui technique Ovin viande en Région Centre – GIE Lait Viande 2006

Démarches de qualité et marques

| | |
|--|----------------------------|
| Label Rouge (en cours) | Agneau Maine Touraine |
| Agriculture biologique | Agneau Biologique |
| | Agneau de l'Adret |
| | Terre d'Agneau |
| CCP - Certification | Agneau de nos Régions |
| Conformité Produit | Agneau du Poitou-Charentes |
| | Baronet |
| | Agneau du Limousin |
| | Berger des Lys |
| Et 2 marques : Agneau de Brenne et Agneau des Mille Etangs | |

Contacts à la Chambre régionale d'agriculture du Centre - AREOC

Florence LEJARS - Tél : 02 38 71 91 04
florence.lejars@centre.chambagri.fr

François BARJOU - Tél : 02 38 71 95 02
francois.barjou@centre.chambagri.fr

Publication de la Chambre
régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme
45921 ORLEANS cedex 9
www.centre.chambagri.fr

Directeur de publication :
Pierre ROUSCHMEYER
Responsable de la rédaction : Benoit TASSIN
n° ISSN 1287-8529